
Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district d'Aurillac, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district d'Aurillac, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 689;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_39002_t1_0689_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

armée sur la rive gauche de la Loire. Hier, à dix heures du matin, elle avait l'ordre d'ouvrir contre les brigands, au pont des Motes, au Perrier et à Beauvoir, trois fausses attaques qui se condèrent efficacement celles que nous devions porter réellement, tout réussit au gré de nos desirs. Le général Haxo se porta sur la droite et le général Dutruy sur la gauche. Une enceinte de huit lignes fut convertie à l'instant de braves républicains par la rapidité avec laquelle ils franchirent tous les obstacles en criant *Vive la République!* et portant de toutes parts le fer et la flamme. Quatre pièces d'artillerie, les seules qui restaient aux brigands, ont été enlevées la baïonnette au bout du fusil; nos intrépides défenseurs étaient dans l'eau jusqu'à la ceinture, la mitraille qui pleuvait sur eux ne les a point arrêtés, ils ont poursuivi les brigands pendant plus de trente heures consécutives et leur ont pris deux caissons (1).

Des petits rassemblements s'étaient déjà formés autour de Paulx, nous y avons envoyé 100 hommes qui les ont républicainement dissipés.

Du côté de Sainte-Pazanne, un autre rassemblement devenait inquiétant, un second détachement s'y est porté, a mis les rebelles en déroute et en a laissé 42 sur le carreau. Que l'union qui règne entre les généraux Haxo et Dutruy, union qui commande la confiance aux soldats, rapproche tous les généraux de nos armées et nous ne compterons plus que des victoires. (2)

Salut, fraternité, amitié.

« CARRIER. »

Les membres du comité révolutionnaire de Beauvais écrivent que, conformément à la loi du 19 brumaire, ils ont ouvert, dans leur sein, un dépôt des offrandes à faire à la patrie, en souliers, bas et chemises; ces offrandes se montent à 150 paires de souliers, 230 paires de bas, 452 chemises. Le dévouement de leurs concitoyens à la chose publique fait croire que sous peu le dépôt sera doublé.

Les citoyens du district de Beauvais se disputent l'acquisition des biens des émigrés; et 36 lots estimés 38,675 livres ont été vendus 65,750 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Les administrateurs du district d'Aurillac écrivent que la vente des biens des émigrés prend chaque jour plus de faveur dans ce district;

40 lots estimés 128,940 livres ont été vendus 468,875 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Une députation du conseil général de la commune de Paris vient inviter la Convention à assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier, qu'elle se propose de célébrer demain décadi. La Convention décrète qu'une députation de douze membres s'y rendra, et elle nomme à cet effet les citoyens David, Hoffmann (Haussmann), Granet, Dubois, Loyzel, Guyton-Morveau, Philippeaux Ruamps, Mathieu, Gautier, Fayau et Charlier (2).

Suivent les documents relatifs à cette invitation (3).

I.

« 29 frimaire an II de la République française, une et indivisible.

Citoyen Président,

Une députation du conseil général de la commune de Paris demande à être admise à la barre. Tu trouveras ci-joints nos pouvoirs.

DELAOUR; FORESTIER; CRESSON;
SILLANS; ARNAUD. »

II.

Commune de Paris, le vingt-sept frimaire de l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Extrait du registre des délibérations du conseil général.

Le conseil général nomme Jacour, Sillans, Forestier, Cresson et Arnaud, pour se rendre à la Convention nationale à l'effet de l'inviter à assister à la fête de Châlier qui doit avoir lieu le décadi prochain, trente frimaire.

Signé : LUBIN, vice-président; DORAT-CUBIÈRES, secrétaire-greffier adjoint.

Pour copie conforme :

DORAT-CUBIÈRES, secrétaire-greffier.

III.

Citoyens représentants d'un grand peuple libre (4),

C'est un puissant mobile sur l'esprit des hommes pour les porter tous au bien, que les honneurs publics rendus à la mémoire de ceux qui se sont le plus distingués par leurs vertus, par leur courage; de ceux surtout qui ont su mourir pour la cause de la liberté; ces honneurs sont dus au patriote Châlier. Châlier était un

ton C 283, dossier 891. *Moniteur universel* [n° 91 du 1^{er} nivôse an II (samedi 21 décembre 1793), p. 367, col. 1]; *Journal des Débats et des Décrets* [frimaire an II, n° 457, p. 401]. Anlard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 428.

(1) Vifs applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 453 du 30 frimaire an II (vendredi 20 décembre 1793), p. 1595, col. 1].

(2) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [30 frimaire an II, vendredi 20 décembre 1793, p. 476, col. 1] et d'après le *Journal de Perlet* [n° 454 du 30 frimaire an II, vendredi 20 décembre 1793, p. 153].

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 17, p. 317.

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 318.

2. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 318.

3. *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.

4. *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.